



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026



OBJET : Renouvellement de la convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des Ecoles de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs à l'acquisition de mobiliers

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	9

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le trente janvier, s'est réuni le dix-sept février deux mille vingt-six sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Mélissa VARCHOSAZ,
Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Martine ROUCHON, Madame Julie EBMEYER, Madame,
Monsieur Frédéric DUPONT, administrateurs

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture 092-269200770-20260217-4-DE Date de télétransmission : 24/02/2026 Date de réception préfecture : 24/02/2026
--

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ÉCOLES DE LEVALLOIS
EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES RELATIFS À L'ACQUISITION DE
MOBILIERS**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, réuni en séance le 17 février 2026,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L.2122-18 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDÉRANT que, depuis 2018, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de mobiliers,

CONSIDÉRANT que la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois souhaitent poursuivre cette mutualisation, les marchés en cours d'exécution arrivant à leur terme en décembre 2026,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois pour la passation de marchés relatifs à l'acquisition de mobiliers,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois propose d'être coordonnateur de ce groupement de commandes,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois en vue de la conclusion de marchés relatifs à l'acquisition de mobiliers.

ARTICLE 2 : D'accepter que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes. Celui-ci sera constitué à compter de la notification de la convention par la Ville à la Caisse des Écoles et ce, jusqu'à la date d'expiration des marchés conclus en vue de satisfaire les besoins exprimés ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'accepter que la Ville, coordonnateur du groupement, prenne en charge le lancement de la procédure de mise en concurrence, la signature et la notification des marchés, chacune des parties faisant son affaire de son exécution pour la part qui la concerne.
Le coordonnateur est également compétent pour procéder à la passation des éventuelles modifications de marchés, à la résiliation ou à la reconduction des marchés ainsi que pour le lancement d'une nouvelle procédure en cas de déclaration sans suite, de résiliation ou de non reconduction.

ARTICLE 4 : D'accepter que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés soit celle de la ville de Levallois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire et Périscolaire,
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles